

## **28<sup>e</sup> Tournoi Rapide de Clermont-Ferrand Echecs 2022**

### **Règlement intérieur**

#### **Article 1** : Organisateur

Le tournoi est organisé par le club de Clermont-Ferrand Echecs et se déroulera le Samedi 17 Décembre 2022. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide de Janvier 2023.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE. Les personnes n'ayant pas de licence auront la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur.

Les points acquis durant le tournoi seront comptabilisés pour le Grand Prix du CDJE 63.

#### **Article 2** : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera à la salle DUCLOS – 26, Rue Gaspard Monge – 63000 Clermont-Ferrand

#### **Article 3** : Règles applicables

Les règles du jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'annexe A4 des Règles du Jeu sera applicable pour l'ensemble du tournoi.

#### **Article 4** : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 15 € pour les adultes et à 7,5 € pour les jeunes (20 ans et moins) jusqu'au 15/12/2022.

Les montants sont majorés à 20 € et 10 € à compter du 16/12/2022.

Les joueurs titrés (GM/MI/MF) sont exemptés des droits d'inscription, sous réserve de prévenir l'arbitre ou l'organisateur de leur présence au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Les inscriptions sont à faire par mail auprès de l'organisateur ou de préférence en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/clermont-ferrand-echecs/evenements/28eme-tournoi-de-parties-rapide-d-echecs-de-cfe>

#### **Article 5** : Nombre de rondes et cadence

Le tournoi se déroulera en 7 rondes, à la cadence de 15 minutes, avec un incrément de 3 secondes par coup dès le 1<sup>er</sup> coup de la partie.

#### Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 9h et 9h30

1<sup>ère</sup> ronde le samedi 17 Décembre 2022 à 10h

Ronde 2 à 10h55

Ronde 3 à 11h50

Pause repas

Ronde 4 à 14h

Ronde 5 à 14h55

Ronde 6 à 15h50

Ronde 7 à 16h45

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde.

#### Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde.

Les joueurs préinscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2<sup>e</sup> ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6).

Le dernier classement Elo publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

#### Article 8 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus : 1 (gain), ½ (nulle), 0 (perte).

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

#### Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2<sup>e</sup> coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

#### Article 10 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 3 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension de licence d'une durée de 3 mois sera infligée par le Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage, conformément aux règlements fédéraux (Art. 23.1 et 23.2 du RIDNA dans le Livre de l'Arbitre).

#### Article 11 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse, ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés.

Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

#### Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Romain MARTINEZ, AFO2 agréé FIDE.

Les arbitres adjoints sont les stagiaires AFC A B C

Article 14 : Commission d'appel

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer.

Toutefois, un joueur pourra faire appel, par écrit, d'une décision de l'arbitre à l'issue de sa partie auprès de la Commission d'appel du tournoi.

La Commission d'appel se réunira selon l'article 4.2 du RIDNA dans le livre de l'arbitre et prendra une décision conforme ou différente de celle de l'arbitre. Cette décision, appliquée pendant la durée du tournoi, peut ultérieurement faire l'objet d'un appel devant la Commission d'Appel Sportif.

La composition de la commission d'appel est la suivante :

- 1) MARTINEZ Romain – Arbitre principal du tournoi.
- 2) LEGUILLON David– Président du club de Clermont-Ferrand, organisateur du tournoi.
- 3) XXX– 1<sup>er</sup> joueur avec le plus fort Elo, représentant des joueurs.

Suppléant pour remplacer un joueur membre de la commission qui se trouverait preneur dans une décision d'appel : XXX - 2<sup>e</sup> joueur avec le plus fort Elo.

Article 15 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 16 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4<sup>e</sup> ronde.

Article 17 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre

Romain MARTINEZ, AFO2

L'organisateur

David LEGUILLON, Président du Club de Clermont-Ferrand Echecs